

**RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date d'AVRIL 2023**  
pour  
**ANTHONY KEATING**  
**PRÉSIDENT ET AGENT DE DÉVELOPPEMENT PRINCIPAL DES FONDATIONS ET**  
**DES GROUPES BÉNÉVOLES**

Élément du régime de rémunération global	Description	Coût pour HSN (Annuel)
Salaire de base		198 055 \$
Rémunération au rendement	Jusqu'à 10 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés	0 \$ - 19 806 \$
Durée du mandat	6 ans – du 24 juin 2019 au 23 juin 2025	
Indemnité de déménagement	En cas de démission avant la fin du mandat renouvelable de 6 ans, une retenue sur le dernier chèque de paye sera calculée au prorata de la durée restante du mandat de 6 ans	10 000 \$
Activités professionnelles	Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste.	Sous réserve de l'approbation du PDG.
Vacances / congés payés	Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés sur l'année suivante à moins d'avoir obtenu une approbation à titre exceptionnel du Comité d'examen du rendement.	6 semaines + jours fériés rémunérés (employés non syndiqués)
Assurance-maladie complémentaire	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employée et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %.	4 144 \$
Soins dentaires	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employée et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %.	1 386 \$
Hospitalisation dans une chambre à deux lits	Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital.	95 \$
Congés de maladie	Tous les employés ont droit à 15 semaines de prestations de maladie	Admissible
Régime amélioré de prestations d'invalidité de longue durée	Une indemnité de remplacement du revenu est offerte à tous les gestionnaires après un délai de carence de 15 semaines. HSN paie la cotisation de base; l'employé paie la cotisation supplémentaire. Coût pour l'employé : 1,086 % + 8 % TVP = 2 323 \$	(Calcul : 3,65 % + 8 % TVP) * = 7 808 \$
Compte de gestion des dépenses santé	Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux.	1 150 \$
Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)	Tous les employés à temps plein sont membres du HOOPP et l'hôpital doit y contribuer. Calcul des cotisations : 6,9 % de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGA) (66 600 \$) + 9,2 % en sus du MGA Coût pour l'employé = 16 690 \$	Pour chaque tranche de 1,00 \$ contribué par l'employée, HSN contribue 1,26 \$ = 21 029 \$
Cessation d'emploi	Contrat à durée déterminée de 6 ans se terminant le 23 juin 2025, avec renouvellement possible de 12 mois. En cas de congédiement non motivé, une indemnité est versée pour faciliter la transition vers un autre emploi.	12 mois + un mois pour chaque année de service terminée (après 2 années de service) jusqu'à un maximum de 18 mois

Sauf indication contraire, le résumé ci-dessus est passé en revue chaque année et ajusté au besoin au début de l'exercice financier pour tenir compte des modifications aux modalités contractuelles et/ou aux primes. Les mises à jour sont affichées au plus tard le 15 juin de chaque année.